

Le 09 juillet 2024

NOTE D'INFORMATION N° 12/2024

Objet : Renouvellement des cartes titre repas « PLUXEE »

Depuis janvier 2021 les salariés du GSA peuvent bénéficier des titres repas via la carte PLUXEE.

Cette carte a une date limite de validité indiquée au dos de la carte.

SODEXO PASS, société émettrice, a anticipé le renouvellement de certaines cartes arrivant à échéance sur la fin d'année.

- Vous avez ou allez recevoir un mail vous indiquant que votre carte va être renouvelée ;
- Au plus tard un mois après, vous recevez, à votre domicile, la nouvelle carte.

Dans le cas où vous déménagez n'oubliez pas de contacter le service client PLUXEE afin de mettre à jour vos nouvelles coordonnées postales, au 09 69 39 77 47, de 8h30 à 18h, du lundi au vendredi.

À réception de votre nouvelle carte, pensez simplement à l'activer.

Votre ancienne carte ne sera plus utilisable, et son solde sera alors automatiquement transféré sur cette nouvelle carte.

A partir de l'appli Pluxee ou sur le site <https://consommateurs.pluxee.fr/welcome>

1. cliquer sur la page « Carte » et vérifiez si la carte est présente.

- Si oui, cliquez sur l'encart vous proposant d'activer votre carte et renseignez les 4 derniers chiffres du numéro de votre carte.
Le numéro de votre carte est composé de 16 chiffres, commençant par 5075 ou 4838 en fonction de votre type de carte.
- Sinon, cliquez sur « Ajouter une carte » puis renseignez :

Votre numéro d'identifiant : situé au dos de votre carte. il s'agit d'un numéro à 12 chiffres commençant par 1000.

Votre numéro de matricule : il figure sur votre bulletin de salaire en haut à gauche dans la mention numéro de salarié.

2. Cliquez sur « Ajouter » pour finaliser l'opération.

Votre carte est activée, le solde est transféré, prête à l'emploi.

Le service RH reste à disposition pour tout complément d'information.



Gaëlle BONTET
Directeur